

LE COÛT DE REVIENT DE L'APPRENTISSAGE

Le coût de revient total d'un apprenti pour un centre de formation d'apprentis (CFA) s'élève à presque 8 000 euros par an en 2022. Ce coût est composé pour plus de la moitié de charges liées aux activités pédagogiques. Il est d'autant plus élevé que le niveau de la certification préparée est élevé, mais d'autres facteurs entrent en ligne de compte : la spécialité de formation, les investissements...

Le coût de revient augmente sur une longue période, à peu près au même rythme que les salaires. L'apprentissage apparaît comme une activité rentable, avec un taux de marge autour de 11% en 2022.

Le coût de revient
d'un apprenti p.26

Les taux de marge
par type de CFA p.32

Les données exploitées dans cette fiche sont issues de l'enquête sur la comptabilité analytique des CFA mise en place par France compétences¹. Il s'agit d'une photographie des charges engagées au titre de 2022 et des produits rattachés à cette même année. Elle permet d'établir le coût de revient constaté, déclaré par les organismes de formation par apprentissage (OFA), pour un apprenti sur une année². Cette approche déclarative en constaté diffère sensiblement de la notion de comptabilité d'engagement³, mobilisée dans la fiche « Apprentissage ».

LE COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI

En 2022, les CFA ont comptabilisé un total de charges d'environ 7,1 milliards d'euros et un total de produits de plus de 8 milliards d'euros, qui leur ont valu de réaliser un résultat net de plus de 852 millions d'euros (904 millions d'euros sur la partie des charges et produits strictement incorporables)⁴.

Les charges des CFA progressent depuis 2020, mais leurs différentes composantes restent dans les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes. Comparées à celles de l'exercice 2021, les charges sont en hausse de 24% sur un an. Cette augmentation est en partie une conséquence de l'inflation, mais surtout un effet de la hausse des effectifs d'apprentis.

Entre 2021 et 2022, les charges des CFA augmentent de 24%, le nombre d'apprentis de 21%.

1. CHARGES, PRODUITS ET RÉSULTAT NET DES CFA

En millions d'euros

	2020	2021	2022
Charges de fonctionnement⁵ (hors investissements et THR⁶)	3 572	5 202	6 469
Dotations aux amortissements pour investissements	225	255	303
Charges de THR (frais annexes)	111	163	194
Charges non-incorporables (exemple : impôts sur les bénéficiaires)	73	135	195
Total des charges	3 981	5 755	7 161
Total des produits	4 406	6 468	8 013
Résultat net	425	713	852

Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour l'année 2022).

1. La réforme de 2018 a institué une obligation de tenir une comptabilité séparée de l'apprentissage et de la déclarer sous la forme d'une comptabilité analytique (art. L.6123-4). L'arrêté ministériel du 21 juillet 2020 (JORF n°0185) en précise les règles. La remontée au titre de 2022 des CFA auprès de France compétences couvre environ 98% des apprentis.

2. Prenons l'exemple d'un CFA qui perçoit 50% de la prise en charge (6 000 euros) en décembre 2022 pour un apprenti en formation dans le CFA de novembre 2022 à juin 2023. Dans une comptabilité normale, il va déclarer 6 000 euros ; dans la comptabilité analytique, il va déclarer simplement la part qui correspond à novembre et décembre 2022.

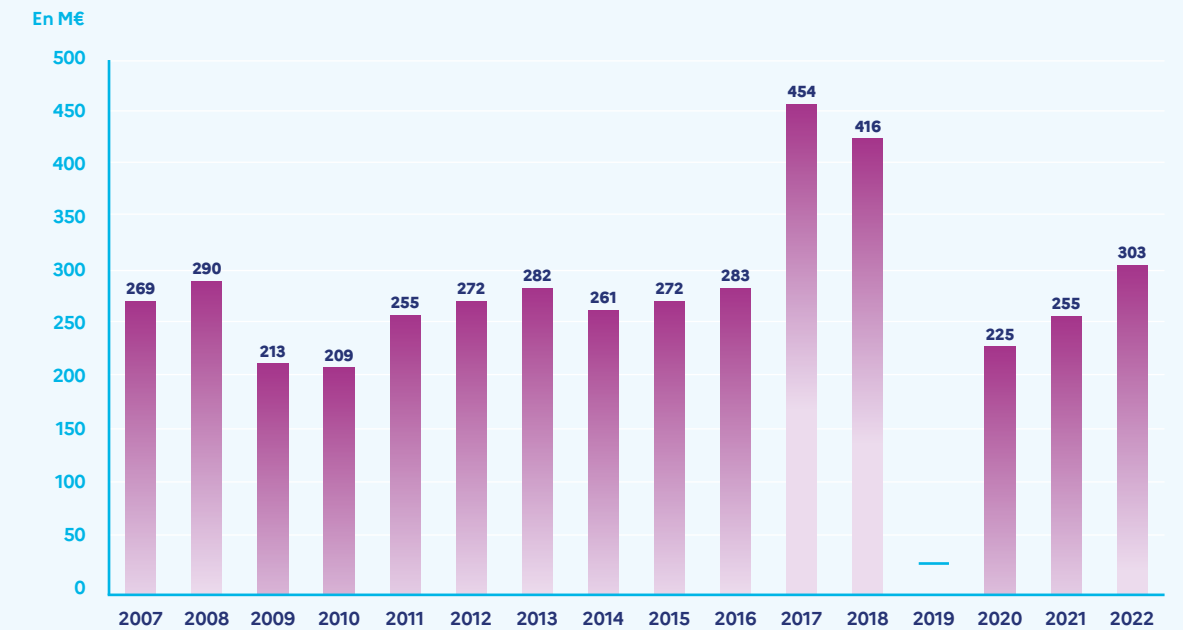
3. Voir la fiche « Annexes - Catégories d'actions & Nature des coûts, pp.111-112 », pour les différences d'approche qui résident notamment dans les questions de durée : conventionnellement, une année complète pour la mesure du coût de revient, sur la totalité de la durée du contrat d'apprentissage pour le coût unitaire engagé dans la fiche « Apprentissage ».

4. Ces données sont encore provisoires et doivent faire l'objet de contrôles avec des flux financiers externes (OPCO, Conseils régionaux).

5. Charges de pédagogie, charges d'accompagnement, charges de structure et fonctions supports, charges de communication, charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations.

6. Frais annexes à la formation : charges de transport, hébergement, restauration (THR), premiers équipements, etc.

2. CHARGES DE DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR INVESTISSEMENTS



Sources : Enquête « Comptes de l'apprentissage » 2007 à 2018 et comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires).

Lecture : En 2007, les CFA ont consacré 269 millions d'euros aux dotations aux amortissements pour investissements contre 454 millions d'euros en 2017.

3. DÉCOMPOSITION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI PAR ANNÉE

En euros

	2021	2022
Coût moyen total/coût de revient par apprenti	7 602	7 954
Pédagogie	4 025	4 144
Accompagnement	571	606
Structure	1 968	2 060
Communication	211	267
Dotations amortissements pour investissements	335	336
Frais annexes (THR)	213	215
Charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations	99	109
Charges non-incorporables	180	217

Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour l'année 2022).

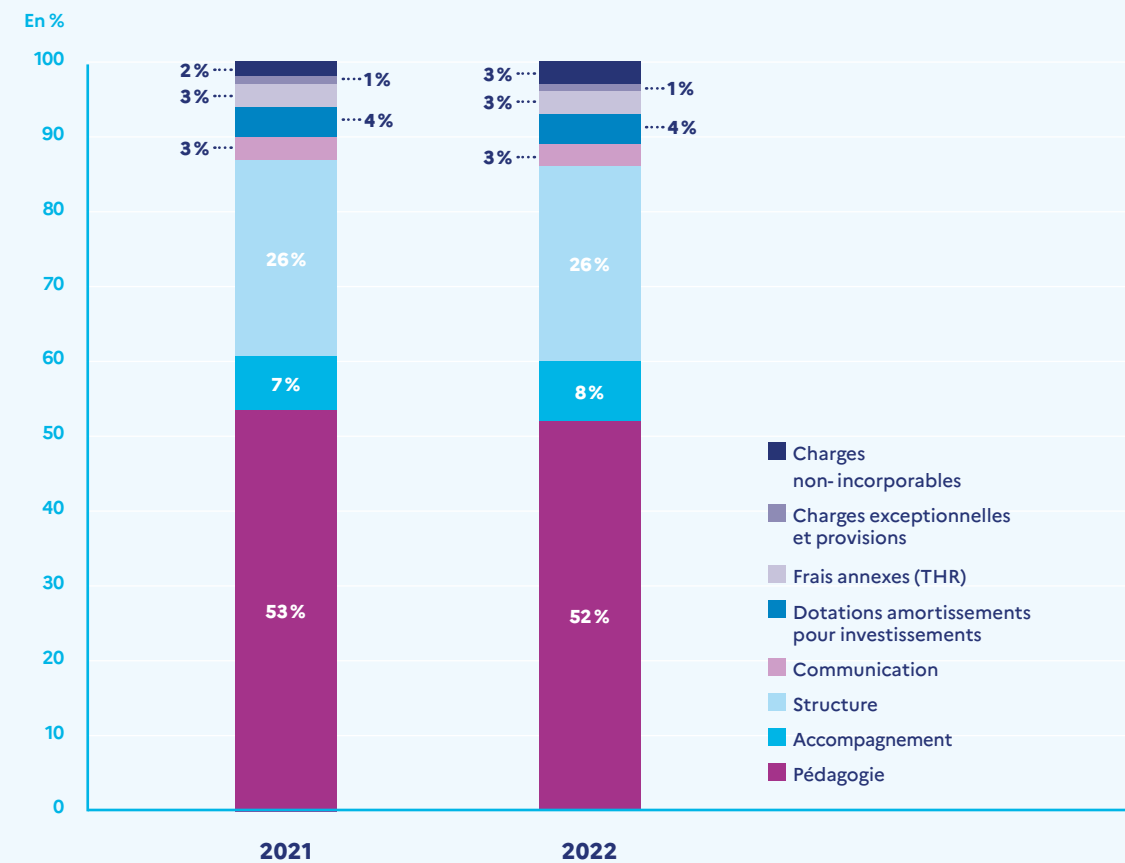
Remarques : les charges de pédagogie et d'accompagnement couvrent les éléments suivants.

► Pédagogie : conception, réalisation et évaluation des enseignements, démarche qualité.

► Accompagnement : accompagnements professionnel, social, au titre de la promotion de la mixité et de l'égalité femmes-hommes, des apprentis en situation de handicap...

Pour plus de détails sur la décomposition du coût de revient, se référer à la [Notice d'accompagnement à la déclaration](#).

4. COMPOSITION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI EN 2021 ET 2022



Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour 2022).

Dans les données issues de l'enquête « Comptes de l'apprentissage » (disponible de 2007 à 2018) et celles issues de la comptabilité analytique des CFA, on observe le montant moyen des charges supportées par les CFA pour chaque apprenti.

Ce montant est calculé en rapportant les charges totales des CFA au nombre d'apprentis recensés pour l'année⁷ considérée. Le montant moyen de charges par jeune permet ainsi de se rapprocher de la notion de « coût de revient par apprenti ».

On peut observer que la structure du « coût de revient d'un apprenti » est relativement stable entre 2020 et 2022 **3. 4.** 90% du coût de revient d'un apprenti correspondent aux charges moyennes de fonctionnement (pédagogie, accompagnement, structure et communication, charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations). 4% correspondent aux dotations aux amortissements quand 3% sont associés aux frais annexes (transport, hébergement, restauration...).

Le reste de la composition du coût est dédié aux charges non-incorporables (charges financières, exceptionnelles et impôts sur les sociétés principalement).

7. Ces données proviennent de 2 130 organismes de formation par apprentissage accueillant 900 213 apprentis pour préparer 3 279 certifications, des chiffres en hausse par rapport aux exercices précédents mais qui ne couvrent toujours pas la totalité du champ de l'apprentissage.

LES LIENS ENTRE COÛT DE REVIENT TOTAL D'UN APPRENTI ET COÛT MOYEN AU SENS DU NIVEAU DE PRISE EN CHARGE (NPEC)

Il existe deux façons distinctes d'approcher les coûts de revient d'un apprenti : le coût de revient total d'un apprenti et le coût moyen d'un apprenti au sens du NPEC défini par les textes réglementaires⁸. Ce coût moyen au sens du NPEC ne couvre qu'une partie du coût total. Il est déterminé après des redressements statistiques en enlevant du total des charges **les charges dites non-incorporables (ex. impôts sur les bénéfices), mais aussi les frais annexes (restauration, hébergement...) et les dotations aux**

amortissements de plus de trois ans (l'investissement ne devant pas être pris en compte dans le NPEC). Ce coût moyen au sens du coût contrat en lien avec le NPEC permet la comparaison avec les niveaux de prise en charge déterminés par les branches professionnelles.

En 2022, le coût moyen au sens du NPEC s'élève à 7 266 euros, en hausse de 5% par rapport à 2021, une hausse sur un an très proche du taux d'inflation Insee (+5,2% en 2022).

5. COMPOSITION DU COÛT DE REVIENT TOTAL ET DU COÛT MOYEN AU SENS DU NPEC EN 2022

Catégories de coûts	En euros	
	Coût moyen total/coût de revient par apprenti	Coût moyen au sens du NPEC (avant redressement)
Pédagogie	4 144	4 144
Accompagnement	606	606
Structure	2 060	2 060
Communication	267	267
Dotations amortissements pour investissements	336	-
Frais annexes (THR)	215	-
Charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations	109	109
Charges non-incorporables	217	-
Total du coût moyen	7 954	7 186

Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour 2022).

8. Code du travail, sous-section 1 : Prise en charge des contrats d'apprentissage (articles D.6332-78 à D.6332-84).

L'ÉVOLUTION DU COÛT DE REVIENT PAR APPRENTI SUR LONGUE PÉRIODE

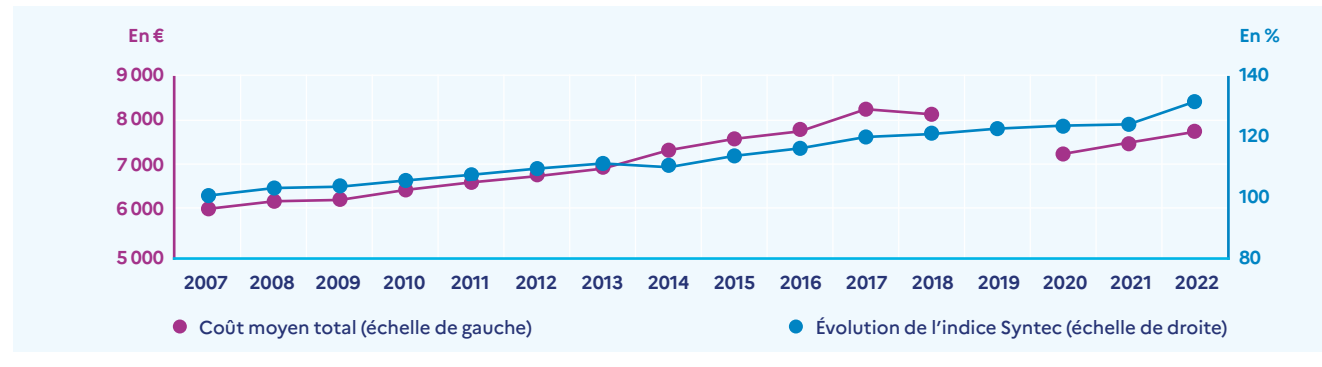
Sur la période 2007-2018, le coût de revient par apprenti a continuellement augmenté et il a continué à progresser entre 2020 et 2022 (+7%)⁹ à un rythme soutenu.

Cette progression continue du coût sur longue période suit de manière assez parallèle un indice de coût de la main-d'œuvre, comme celui de la Fédération Syntec, pour des prestations de nature intellectuelle **6**.

LE COÛT DE REVIENT PAR NIVEAU DE CERTIFICATION¹⁰ ET SPÉCIALITÉ¹¹ DE FORMATION EN 2022

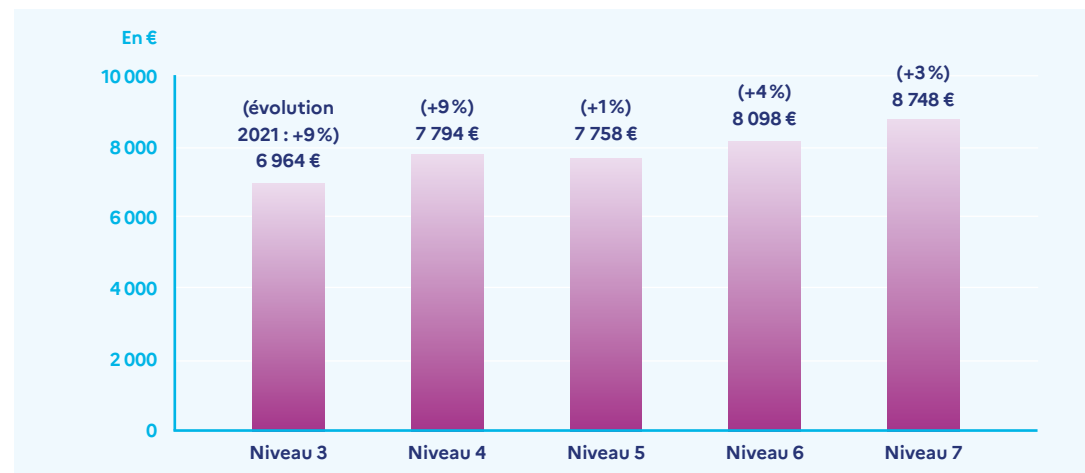
Le coût de revient d'un apprenti augmente avec le niveau de certification¹² : de près de 7 000 euros pour un apprenti de niveau 3 à plus de 8 700 euros pour un apprenti de niveau 7 **7**. Les coûts de revient sont aussi très différents selon la spécialité de formation. Pour certaines spécialités, ce coût élevé peut provenir de charges importantes liées aux plateaux techniques **8**, mais ce n'est pas le cas de toutes les spécialités. Des analyses plus fines devront être conduites pour mieux comprendre ces différences de coût de revient.

6. ÉVOLUTION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI



Sources : Enquête « Comptes de l'apprentissage » 2007 à 2018 ; comptabilité analytique des CFA, France compétences, pour 2020 à 2022, remontées 2023 sur l'exercice 2022 (Données provisoires). 2007 est l'année de base 100 pour l'indice Syntec.

7. COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI SELON LE NIVEAU DE CERTIFICATION



Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires).

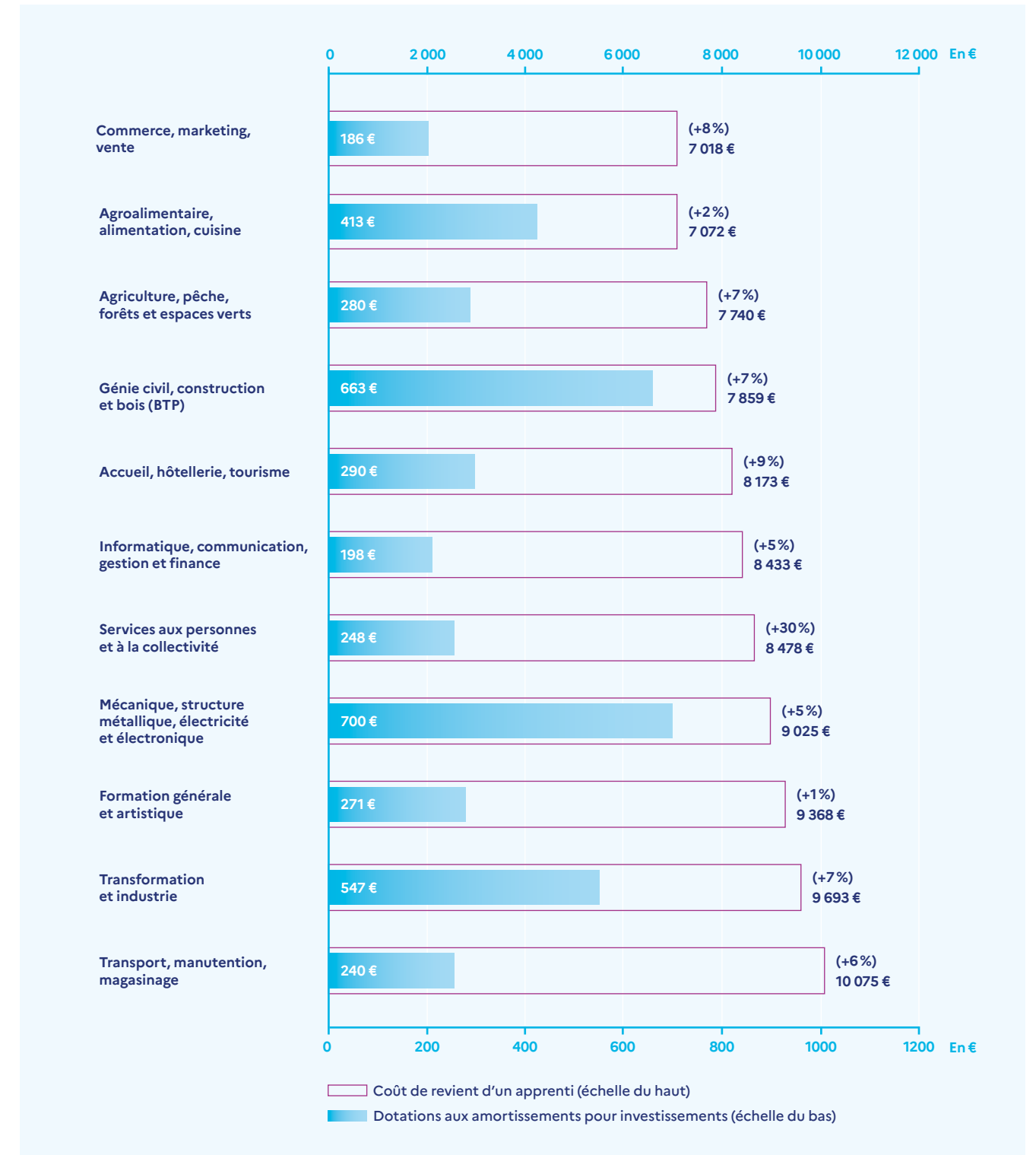
9. L'année 2019 est une année de rupture et aucune donnée n'a pu être collectée auprès des Conseils régionaux. Le niveau atteint en 2022 se rapproche ainsi de son niveau d'avant la réforme de 2018. Toutefois, le changement de méthode et de source doit inciter à être prudent dans cette comparaison en niveaux.

10. Nomenclature des diplômes par niveau : décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, correspondant à la nouvelle nomenclature des niveaux de formation : niveau 3 (anciennement niveau V de la nomenclature du 21 mars 1969), niveau 4 (ancien niveau IV), niveau 5 (ancien niveau III), niveau 6 (ancien niveau II), niveau 7 (ancien niveau I).

11. Nomenclature des spécialités de formation (NSF 1994) élaborée par l'Insee dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. La nomenclature des spécialités de formation couvre l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau : formations initiales ou continues, secondaires ou supérieures, professionnelles ou non. Les regroupements sont réalisés pour des secteurs comparables et selon les investissements effectués dans les plateaux techniques et matériels pédagogiques.

12. Cette progression du coût de revient selon le niveau est valide quelle que soit la définition retenue.

8. COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI SELON LA SPÉCIALITÉ DE FORMATION



Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour l'année 2022).

LES TAUX DE MARGE PAR TYPE DE CFA

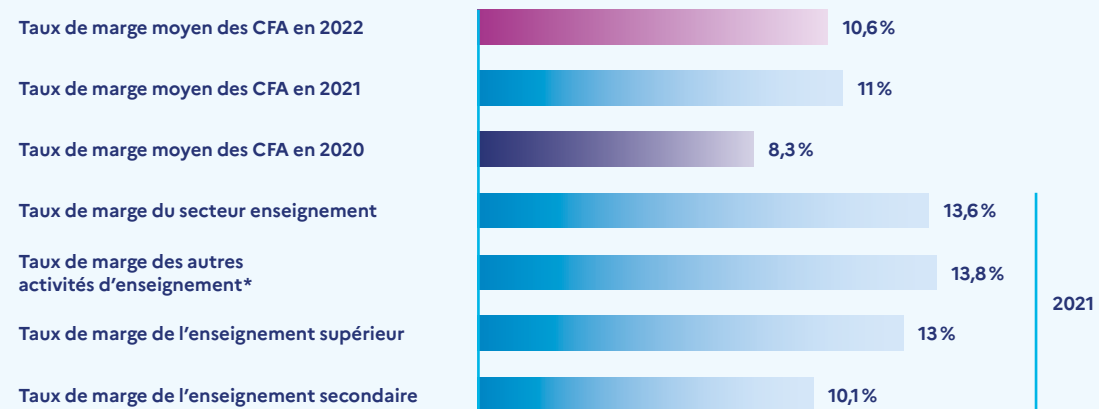
En 2022, le taux de marge¹³ moyen des CFA est de 10,6%, en baisse de 0,4 point par rapport à l'année 2021 (à noter que le taux de marge sur la partie strictement incorporable est en hausse de 3 points par rapport à 2021 et s'élève à 11,5% en 2022, l'écart s'expliquant essentiellement par l'intégration ou non des impôts sur les bénéfices et des frais financiers dans le calcul du résultat net).

Pour l'année 2021, seule comparable à d'autres secteurs, le taux de marge de 11% est inférieur de près de 3 points à celui du secteur enseignement (entreprises marchandes) **9.**, alors qu'il était supérieur en 2020. Du fait du rebond post-Covid, le taux de marge de ce secteur a fortement progressé entre 2020 et 2021.

Les CFA déclarent vouloir utiliser près de 90% de cette marge pour leur activité d'apprentissage¹⁴, dont la moitié pour des investissements et l'autre moitié pour constituer un fonds de réserve. Des études complémentaires pourront être réalisées afin de disposer d'éléments ex post permettant de mettre le déclaratif en regard du réalisé.

Ce taux de marge concerne la majorité des CFA. En pratique, en fin d'année 2022, six CFA sur dix présentent un résultat excédentaire¹⁵ et la proportion de CFA présentant un résultat déficitaire est de 24%. Ce constat est presque identique à celui de l'exercice comptable 2021. À noter que la marge 2022 est constatée avant les révisions à la baisse des NPEC mises en place par les branches professionnelles sur recommandations de France compétences ; ces révisions à la baisse viendront nécessairement modifier les produits 2023 et suivants.

9. COMPARAISON DU TAUX DE MARGE MOYEN DES CFA AVEC LE TAUX DE MARGE DU SECTEUR ENSEIGNEMENT

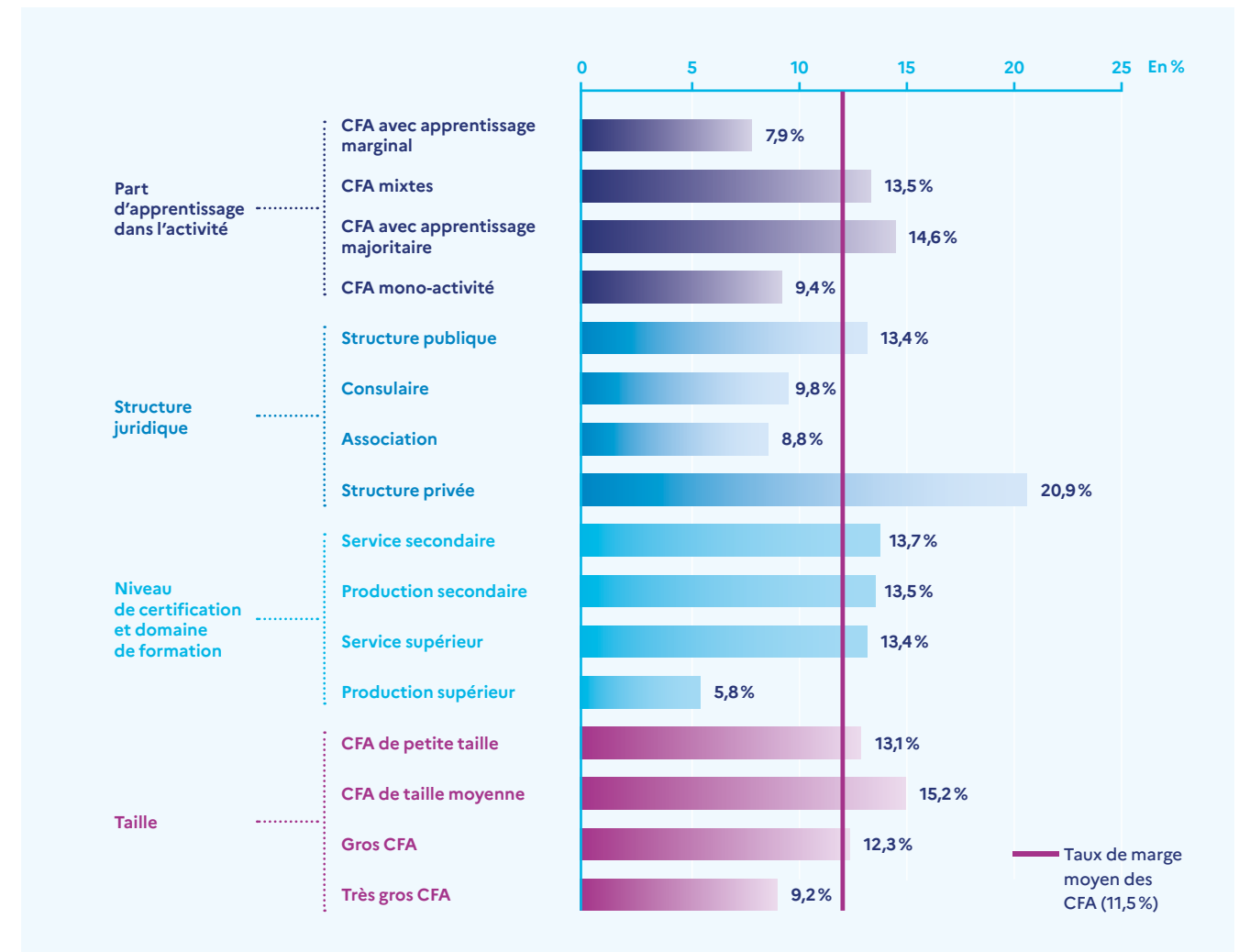


* Dont l'ensemble de la formation professionnelle continue.

Sources : Comptabilité analytique des CFA, France compétences, Esane 2021¹⁶, Insee (Données provisoires pour l'année 2022).

13. Le taux de marge est un indicateur qui rapporte le résultat (bénéfice ou perte) aux produits reçus par les CFA. Il prend en compte les investissements des CFA (dotations aux amortissements).
 14. Il s'agit d'investir pour développer l'activité apprentissage, notamment les investissements nécessaires (humains, plateaux techniques, digitaux). Toutefois, la situation n'est pas entièrement pérennisée, car consécutivement à la loi de 2018, les CFA font face à de nouvelles charges pesant sur leur activité : charges administratives, inflation, besoin de financement des investissements.
 15. On entend par excédentaire un CFA avec un résultat comptable positif (supérieur à 0) et un taux de marge supérieur à 3%.
 16. L'Insee élabore des statistiques annuelles d'entreprises (Esane). Ce dispositif est destiné à produire des statistiques structurelles d'entreprises. Le taux de marge des CFA est ici comparé avec les taux de marge constatés dans les secteurs comparables : enseignement secondaire, enseignement supérieur et post-secondaire non-supérieur, autres activités d'enseignement (principalement les activités de formation continue). Les statistiques Esane couvrent le champ des entreprises marchandes, soit toute organisation dont le chiffre d'affaires est composé à plus de 50% de produits d'exploitation. Elles intègrent donc la plupart des CFA, sauf ceux relevant du secteur public.

10. TAUX DE MARGE MOYEN DES CFA FIN 2022, SELON LE PROFIL ET LES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES



Source : Comptabilité analytique des CFA, remontées 2023 sur l'exercice 2022, France compétences (Données provisoires pour 2022). Les taux de marge présentés dans le graphique ont fait l'objet d'un redressement statistique.
 Note de lecture : En moyenne, les CFA ont un taux de marge de 11,5% fin 2022, contre 7,9% pour les CFA déclarant que l'apprentissage constitue une part marginale de leur activité formation.

Les CFA dits « publics » et les CFA dits « privés »¹⁷ sont plus « rentables » que les consulaires ou associations. Cette meilleure rentabilité s'observe aussi pour les CFA qui développent d'autres activités à côté de l'apprentissage. La rentabilité d'un CFA est plus faible¹⁸ pour les CFA accueillant un nombre important d'apprentis¹⁹ **9.** De même, la rentabilité de leur activité d'apprentissage dépend également de la prise en compte du niveau des diplômes préparés combiné aux

réalités sectorielles ainsi qu'aux spécialités de formation proposées. Ce constat fera l'objet d'analyses spécifiques afin d'identifier les raisons qui expliquent la plus ou moins grande rentabilité de l'activité d'apprentissage. Par ailleurs, leur capacité à générer des effets d'échelle et leur recherche de financements sur un marché de plus en plus concurrentiel sont des éléments revêtant de forts enjeux pour la (re)structuration en cours de leur modèle économique²⁰.

17. « CFA privés » : structures dont le statut est autre que celui d'association de la loi de 1901. Exemple : société commerciale, SA, SARL...
 18. Cette tendance, assez contre-intuitive, est quand même moins marquée que celle de l'exercice comptable 2021.
 19. La taille mesure le nombre ou volume d'apprentis accueillis ; les petits CFA accueillent moins de 150 apprentis, les CFA moyens 150 à 1 000 apprentis, les gros CFA 1 000 à 5 000 apprentis et les très gros CFA plus de 5 000 apprentis.
 20. France compétences a lancé en fin d'année une étude qualitative sur « les modèles économiques des OFA : évolution des charges, stratégies d'économie d'échelle et utilisation des bénéfices » dont les premiers résultats sont prévus pour la fin du premier trimestre 2024. À travers ces travaux, France compétences poursuit l'ambition de :
 • caractériser et comprendre les situations, modèles et stratégies (économiques, organisationnels, financiers, RH, pédagogiques...) des OFA ;
 • éclairer la décision publique sur les ajustements des règles qui président à la fixation des NPEC et plus généralement sur les arbitrages à opérer dans le champ des politiques d'apprentissage.